

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 23/10/2024 - 37062 - 2021 B 05293 - 903 365 054 - 71 GOUMIERS

Désignation de l'entreprise : <u>Société 71 GOUMIERS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>1 6</u>	
Adresse de l'entreprise <u>5 PLACE GOUFFE</u>		13005 MARSEILLE	
Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>			
Numéro SIRET* <u>9 0 3 3 6 5 0 5 4 0 0 0 1 9</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le. <u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>	
		N-1 <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>	
		Brut <u>1</u>	
		Amortissements, provisions <u>2</u>	
		Net <u>3</u>	
		Net <u>4</u>	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	981 104
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	(3) Part à plus d'un an
Clause de réserve de propriété : *			CR
Immobilisations :			
Stocks :			
Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 71 GOUMIERS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1 000.....)	DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(11 789)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(10 789)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	885 513	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	106 379	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	991 892		
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	981 104		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	991 892		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	877 007		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 71 GOUMTERS

Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF		
			FG	31 333	FH		FI	31 333	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	31 333	FK		FL	31 333		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 976		
	Autres produits (1) (11)					FQ	0		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	34 309	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	978 535	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(978 535)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	38 648	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX		
	Salaires et traitements*						FY		
	Charges sociales (10)						FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*				GA		
			{ - dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	38 649	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(4 339)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 649	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	2 649	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 649)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(6 989)		

Désignation de l'entreprise : Société 71 GOUMIERS

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1											
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA													
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB													
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC													
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD													
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 800												
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF													
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG													
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 800												
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(4 800)												
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ													
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK													
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	34 309												
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	46 098												
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(11 789)												
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO													
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY													
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG													
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP													
	{ - Crédit bail immobilier	HQ													
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH													
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ													
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK													
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX													
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC													
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD													
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 976												
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5													
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3													
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4													
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6													
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8													
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>INDEMNITE</td> <td>4 800</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	INDEMNITE	4 800				
Exercice N															
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels														
INDEMNITE	4 800														
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs						
Exercice N															
Charges antérieures	Produits antérieurs														

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	20092021	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Pays imposables, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-2 B (entreprises de transport maritimes), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société 71 GOUMIERS	5 PLACE GOUFFE
SIRET 9 0 3 3 6 5 0 5 4 0 0 0 1 9	13005 MARSEILLE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Marchands de biens	

C RÉCAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
			11 789
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%
		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cdc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET ARDITTI - HERMANT 305 A AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE Tél: 04.91.54.06.00			

CGA/OMGA		CGA/OMGA	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Nom et adresse du déclarant:	
		Date: Lieu MARSEILLE	
		Qualité et nom du signataire: Président	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature GROUPE A&A - NOVELIS	

Examen de conformité fiscale (ECF)	
---	--

certifié conforme à l'original

71 GOUMIERS
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 PLACE
GOUFFE
13005 MARSEILLE
891 948 853 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023 STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Le trente juin deux mille vingt-trois à neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle.

Sont présents :

La SARL GROUPE A&A - NOVELIS, en la personne de M Fabrice ALIMI, son représentant légal, détentrice de soixante-cinq parts,
La SARL CUBE DEVELOPPEMENT, en la personne de M Benoît ROSENFELD, son représentant légal, détentrice de trente-cinq parts,

Total des parts des associés présents : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Tous les associés sont présents et ont consenti à ce que l'assemblée se tienne sans délai et sans convocation.

Monsieur Fabrice ALIMI préside la séance en qualité de représentant de la SARL GROUPE A&A – NOVELIS, Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président de séance met à disposition des associés :

- Une copie de la lettre de convocation
- La feuille de présence
- Le rapport du président
- Le texte du projet des résolutions

Il déclare que tous les documents prescrits ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les formes et délais prévus par la loi et les statuts de la Société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,



fk

- Lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions réglementées visées à l'article L 612-5 du code de commerce et approbation de ces conventions,
- Approbation de la rémunération du président,

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 11 789 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 11 789 euros en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes au cours d'exercice précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Président mentionnant sur les conventions de la nature de celles visées à l'article L 612-5 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

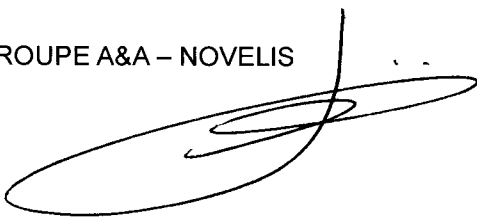
QUATRIEME RESOLUTION – REMUNERATION DE LA GERANCE

L'assemblée générale prend acte et approuve l'absence de rémunération versée à la présidence au titre de l'exercice ses fonctions pour l'exercice écoulé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés présents.

SARL GROUPE A&A – NOVELIS



SARL CUBE DEVELOPPEMENT

